

SYMPHONIE

BIMENSUEL D'INFORMATION, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITE

**Économie, Culture,
Santé : l'agenda XXL**
P.6
du CETEF pour 2026

**Constitution Ve
République :
le décryptage**
Pages 5-6
**Christian Trimua
à la loupe**

**« École de la
Chance » :
ces limites
silencieuses**
P.6
d'un projet porteur

Togo – Kirghizistan

P.7



**Chronique d'une projection dans
un espace géopolitique nouveau**



NOUS RENDONS RÉELLE VOTRE IMAGINATION!

STUDIO PROFESSIONNEL

PHOTO STUDIO

NOS SERVICES

- . COUVERTURE ÉVÈNEMENTIELLE
- . COMMUNICATION DIGITALE
- . STUDIO SHOOTING
- . REALISATION VIDEOS



AGOè ADJOUGBA
Derrière la poste



+228 79299850



Africa Forward 2026 : l'absence révélatrice de Faure Gnassingbé

Le sommet « Africa Forward 2026 », organisé les 11 et 12 mai 2026 à Nairobi sous l'impulsion du président kényan William Ruto et de son homologue français Emmanuel Macron, devait symboliser le renouveau du partenariat entre l'Afrique et la France. Un détail diplomatique a particulièrement retenu l'attention : l'absence du Président du Conseil togolais, Faure Gnassingbé, pourtant l'une des figures les plus expérimentées des sommets africains et des médiations régionales.

Yves Galley

Le Togo y était certes représenté, mais par le président de l'Assemblée nationale, Komi Selom Klassou. Une représentation institutionnellement respectable, mais politiquement significative dans un contexte où plusieurs chefs d'État africains ont fait personnellement le déplacement à Nairobi pour redéfinir les contours des relations économiques avec Paris.

Cette absence, loin d'être anodine, intervient à un moment où Lomé semble précisément redéfinir sa stratégie diplomatique et ses équilibres internationaux.

Une diplomatie togolaise de plus en plus plurielle

Quelques jours avant le sommet de Nairobi, le 5 mai précisément, Faure Gnassingbé recevait à Lomé Shirley Ayorkor Botchway, dans le cadre d'une visite de travail consacrée au renforcement de la coopération entre le Togo et le Commonwealth.

Cette rencontre traduit l'approfondissement d'un choix diplomatique amorcé depuis l'adhésion du Togo au Commonwealth en 2022. En rejoignant cette organisation historiquement dominée par l'influence britannique, Lomé envoyait déjà un signal fort : celui d'une volonté de diversification de ses partenariats au-delà des sphères traditionnelles francophones.

Depuis plusieurs années, le pouvoir togolais multiplie ainsi les ouvertures stratégiques vers de nouveaux partenaires internationaux. La Russie, la Turquie, la Chine, les pays du Golfe, de l'Asie centrale, ou encore l'Inde occupent désormais une place croissante dans la politique extérieure togolaise. Sur les plans sécuritaire, économique, énergétique ou infrastructurel, Lomé cherche visiblement à éviter toute dépendance exclusive à un partenaire historique.

Cette stratégie de diversification répond autant à des impératifs géopolitiques qu'à une transformation plus large des rapports internationaux sur le continent africain. Dans un contexte de concurrence accrue entre puissances émergentes et anciennes puissances

coloniales, plusieurs États africains tentent désormais de construire des diplomaties dites « multi-alignées », davantage fondées sur les intérêts économiques et les opportunités stratégiques que sur les héritages historiques.

Une relation franco-togolaise plus pragmatique qu'affective

Dans ce contexte, les relations entre Lomé et Paris semblent connaître une évolution subtile mais réelle. Sans rupture ouverte, plusieurs observateurs évoquent depuis quelques années un refroidissement relatif des liens politiques entre les deux capitales.

Les symboles se sont multipliés : diversification des partenariats militaires et économiques, rapprochements avec Moscou et Ankara, renforcement des relations avec les institutions anglophones, mais aussi volonté togolaise d'affirmer une autonomie diplomatique plus visible sur certaines questions régionales.

Les « bruits de couloir » diplomatiques évoquent désormais une relation moins fusionnelle qu'auparavant entre Paris et Lomé. Une évolution qui s'inscrit dans une tendance plus large observée dans plusieurs capitales africaines francophones où l'influence française, sans disparaître, cesse progressivement d'être exclusive.

Pour autant, parler de rupture serait excessif. Le 23 avril 2026, Faure Gnassingbé recevait encore à Lomé le ministre français de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean-Noël Barrot. Cette visite attestait de la volonté des deux pays de maintenir un dialogue politique actif, notamment sur les questions sécuritaires, économiques et régionales.

Mais le contraste reste frappant : alors même que Nairobi accueillait un sommet présenté comme le laboratoire d'un nouveau partenariat Afrique-France, Faure Gnassingbé choisit de ne pas s'y rendre personnellement.

Une absence qui vaut message diplomatique

Dans les relations internationales, les absences parlent parfois autant que les discours. Celle de Faure Gnassingbé à Nairobi peut être interprétée comme le signe d'une diplomatie togolaise



Le Président du Conseil représenté par le président de l'Assemblée nationale, Komi Selom Klassou

désormais moins dépendante des grands rendez-vous franco-africains traditionnels.

Le sommet Africa Forward 2026 se voulait pourtant ambitieux. Emmanuel Macron y a annoncé près de 23 milliards d'euros d'investissements en faveur du continent africain, plaidant pour une relation « lucide », « équilibrée » et fondée sur des intérêts partagés. De son côté, William Ruto appelait à une coopération débarrassée des logiques d'assistance et

ses relations avec la France tout en approfondissant ses liens avec d'autres puissances émergentes et organisations internationales. L'adhésion au Commonwealth, les rapprochements avec la Turquie et la Russie, ou encore l'intensification des coopérations économiques avec l'Asie traduisent cette recomposition stratégique.

Le choix de la discrétion stratégique

évitant de réaffirmer une centralité diplomatique française devenue moins évidente qu'autrefois. Cette posture correspond à la méthode diplomatique togolaise de ces dernières années : discrète, pragmatique et fondée sur l'équilibre des influences.

Dans un continent où les lignes géopolitiques se redessinent rapidement, le Togo semble vouloir préserver sa capacité de manœuvre en



orientée vers des partenariats gagnant-gagnant.

Mais précisément, le Togo semble aujourd'hui considérer que ces partenariats peuvent se construire dans plusieurs directions simultanément, sans exclusivité diplomatique.

Lomé privilégie désormais une approche flexible : consolider

La présence de Komi Selom Klassou à Nairobi permettait au Togo de participer aux discussions sans pour autant donner au sommet une portée politique majeure dans l'agenda personnel de Faure Gnassingbé. Une manière subtile de maintenir le dialogue avec Paris tout en

multipliant les partenariats sans s'enfermer dans aucun axe exclusif. À Nairobi, l'absence du dirigeant togolais n'a peut-être pas été un désintérêt. Elle ressemblait davantage à un message : celui d'un pays qui entend désormais choisir lui-même la géographie de ses alliances.

« École de la Chance » : ces limites silencieuses d'un projet porteur

Dans un contexte ouest-africain marqué par la persistance des inégalités d'accès à l'emploi et par les défis de la transition démographique, le gouvernement togolais, avec l'appui de la Banque mondiale, lance la phase pilote d'un programme inédit : l'« École de la Chance ». Objectif affiché : autonomiser 1 500 jeunes filles togolaises vulnérables ou non scolarisées, grâce à une formation professionnelle gratuite de courte durée (trois à six mois). Mais derrière cette affiche séduisante se cachent des limites silencieuses qui pourraient bien réduire ces 1 500 jeunes filles à des « formées sans lendemain ». Décryptage d'une initiative prometteuse, mais qui devra impérativement se consolider par une vision intégrée de l'autonomisation.

Idrissou Faisal

L'appel à candidatures pour l'École de la Chance, officialisé le 06 mai par un communiqué conjoint du ministère de la Planification du développement et du ministère délégué chargé de la Jeunesse et des sports, s'inscrit dans la mise en œuvre du Projet d'autonomisation des femmes et du dividende démographique en Afrique subsaharienne plus (SWEDD+), déjà actif dans plusieurs pays de la région.

**Un ciblage précis :
déscolarisées, sans emploi
ou en reconversion**

Sont visées les jeunes filles âgées de 18 à 24 ans, de nationalité togolaise, sans emploi ou en reconversion professionnelle. Le dispositif s'adresse tout particulièrement à celles ayant interrompu leur parcours scolaire, ou n'ayant jamais été scolarisées, ainsi qu'à celles qui ont quitté une formation antérieure dans l'un des métiers proposés.

Les candidates doivent justifier de leur disponibilité à suivre l'intégralité du cursus, conçu comme une « formation qualifiante » dans des secteurs jugés porteurs par les autorités. La phase pilote se déroulera exclusivement dans le District Autonome du Grand Lomé (DAGL), avant une possible extension.

Huit métiers féminins, très demandés sur le marché local

Les filières retenues reflètent à la fois les savoir-faire traditionnels féminins et les niches d'emploi urbain à forte croissance : couture dame africaine, mercerie, broderie, coiffure et tresse, confection de perruques, esthétique / Make-up, esthétique / Pédicure-manucure.

Aucune de ces spécialités n'exige un niveau académique élevé, ce qui les rend accessibles aux jeunes filles peu ou pas scolarisées. Le gouvernement mise sur une insertion rapide par l'emploi salarié ou l'auto-emploi.

« L'idée n'est pas de reproduire des formations longues et théoriques, mais de donner aux jeunes filles des outils pratiques pour gagner leur vie dans des métiers où la demande ne faiblit pas », explique le gouvernement.

Modalités de candidature :

physique et numérique

Les jeunes filles souhaitant postuler à la formation « École de la Chance » peuvent déposer leur dossier physiquement du 6 au 20 mai 2026 dans plusieurs lieux dédiés, à savoir : les chambres communales de métiers (CCom), la Chambre régionale de métiers du Grand Lomé (CRM-DAGL) située à Bè-Château, l'Union des chambres régionales de métiers (UCRM) à Casablanca, la Maison des jeunes d'Amadahomé, ainsi que les centres de jeunes d'Adétikopé, Togblékopé et Avédji. Les guichets sont ouverts les jours ouvrables de 7h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30. Par ailleurs, une inscription en ligne est également possible via un code QR, témoignant d'une volonté de modernisation et d'élargissement de l'accès au programme. Les pièces requises pour constituer le dossier comprennent une photocopie de la CNI, de la carte biométrique (e-ID), de la carte d'électeur ou de toute autre pièce d'identité valide, ainsi qu'une copie de la dernière attestation obtenue pour les jeunes filles déscolarisées ou un justificatif de formation antérieure pour celles en reconversion professionnelle.

Un appel distinct pour les centres de formation

Parallèlement, le gouvernement recrute des centres et ateliers de formation professionnelle pour assurer les enseignements. Les candidatures, également gratuites, sont ouvertes jusqu'au 20 mai 2026 et sont soumises à des conditions strictes : les structures intéressées doivent disposer d'un agrément légal ou d'une carte professionnelle d'artisan, justifier d'un minimum de cinq ans d'expérience, employer des formateurs qualifiés, être dotées d'équipements fonctionnels ainsi que d'une capacité d'accueil suffisante (l'hébergement étant souhaité), et proposer des infrastructures adaptées aux personnes handicapées. Les dossiers de candidature sont à déposer à la Chambre régionale de métiers du Grand Lomé (CRM-DAGL) à Bè-Château, à l'Union des chambres régionales de métiers (UCRM) à Casablanca, ou dans les chambres communales de métiers.

Avancées et limites structurelles

Cette initiative, bien que prometteuse, mérite d'être

examinée avec un regard nuancé tant elle comporte à la fois des avancées significatives et des limites structurelles. Parmi les principaux atouts du dispositif, on note d'abord un ciblage pertinent : les jeunes filles déscolarisées constituent en effet un groupe souvent invisible des politiques classiques de l'emploi, et en misant sur des métiers féminins à faible barrière d'entrée, le projet répond directement à une réalité économique togolaise. Ensuite, la gratuité et la proximité des points de dépôt – déployés jusqu'au niveau communal – réduisent considérablement les freins géographiques, tandis que l'option numérique constitue un plus notable. Par ailleurs, l'alignement avec les objectifs du projet SWEDD+ de la Banque mondiale, qui lie autonomisation économique des femmes et maîtrise de la fécondité, est un atout stratégique : en donnant un métier à une jeune fille, on retarde théoriquement son mariage et ses premières grossesses. Enfin, la courte durée de la formation (trois à six mois) permet une entrée rapide sur le marché du travail, contrairement aux filières longues qui découragent souvent les publics en grande précarité.

Cependant, plusieurs points de vigilance et limites méritent d'être soulignés. On note d'abord une absence de mention de l'alphabétisation : beaucoup de jeunes filles non scolarisées maîtrisent mal la lecture, l'écriture ou le calcul, or la gestion d'une mercerie, d'une perruquerie ou d'un salon de coiffure requiert ces compétences de base, et aucune remise à niveau n'est évoquée dans le dispositif. Ensuite, la concentration géographique peut poser problème : la phase pilote se limite au Grand Lomé, alors que les zones rurales (Savanes, Kara, Plateaux) concentrent les plus forts taux de déscolarisation féminine et de vulnérabilité. Par ailleurs, le choix de métiers genrés et potentiellement saturables interroge : quel risque que ces 1 500 jeunes filles se retrouvent en concurrence sur des niches déjà très encombrées comme la coiffure, la couture ou l'esthétique ? Aucun mécanisme d'accompagnement post-

École de la Chance

APPEL À CANDIDATURES

PHASE PILOTE
DANS LE GRAND LOMÉ POUR

1500 JEUNES

18-24 ANS

École de la Chance
Un métier, Une confiance, Un nouveau départ.

► INSCRIPTIONS OUVERTES

Scan le QR Code ou rends-toi dans un centre proche

DÉPÔT DES DOSSIERS :
CHAMBRES DES MÉTIERS/
MAISONS DES JEUNES
ADÉTIKOPÉ, TOGGLECOPÉ, AVÉDJI

PÉRIODE D'INSCRIPTION :
06 - 20
MAI 2026

formation (accès au crédit, mise en relation avec des acheteurs, espaces de vente collectifs) n'est décrit. La sélection des centres de formation soulève également des réserves : l'exigence de cinq ans d'expérience écarte les jeunes ateliers innovants, et aucun audit de la qualité réelle des formations passées n'est prévu. Le calendrier très serré – à peine quinze jours pour déposer un dossier entre le 6 et le 20 mai 2026 – risque d'exclure les candidates les plus isolées ou les moins bien informées. Plus largement, le silence sur l'après-formation est préoccupant car l'autonomisation ne s'arrête pas à la délivrance d'une attestation. Rien n'est dit sur l'octroi éventuel de kits d'installation (machines à coudre, postes à coiffer, produits cosmétiques), sur le suivi post-formation, sur les liens avec les institutions de microfinance, ni sur la possibilité de former des coopératives pour mutualiser les achats et la commercialisation. Sans ces éléments, le risque est grand de former des jeunes filles à des métiers qu'elles ne pourront pas exercer faute de capital de départ.

Un coup de pouce, mais un projet à consolider

L'« École de la Chance » a le mérite d'exister. Dans un pays où le taux d'activité des jeunes femmes reste faible et où l'informel domine, offrir une formation gratuite et reconnue à 1 500 jeunes filles vulnérables est une avancée sociale et politique indéniable. Toutefois, l'initiative souffre d'un périmètre trop étroit – limité à Lomé seulement – et d'une absence inquiétante d'accompagnement économique post-formation. Car pour que ces filles deviennent véritablement autonomes, il ne suffit pas de leur apprendre un métier : il faut les aider à s'installer. Reste à espérer que la phase pilote servira de modèle à une version améliorée, plus inclusive, intégrant les zones rurales, des modules d'alphabétisation et un accès au microcrédit, et que le projet SWEDD+ ne restera pas une énième promesse de projet sans lendemain. En attendant, les candidates ont jusqu'au 20 mai 2026 pour tenter leur « chance » – encore faut-il que la chance ne s'arrête pas au dernier jour de formation.

Journées FIFA : Neveu pré-convoque 29 Éperviers

Le sélectionneur des Éperviers, Patrice Neveu, a rendu publique une liste de 29 joueurs pressentis pour les journées FIFA de juin. L'équipe togolaise effectuera un stage de préparation au Maroc du 29 mai au 9 juin 2026 afin de préparer les éliminatoires de la CAN 2027, avec deux matchs amicaux au programme. La liste finale sera annoncée prochainement en conférence de presse. Ce rassemblement s'inscrit dans la continuité du précédent stage au Maroc, marqué par un nul contre la Guinée et une

victoire face au Niger, avec l'objectif de renforcer les automatismes avant les échéances continentales de septembre.

La liste des joueurs

Gardiens : Steven Mensah, Malcolm Barcola, Achirafou Yaya, Ekoué Mensah.

Défenseurs : Josué Homawoo, Kennedy Boateng, Steven Nador, Kévin Boma, Gustave Akueson, Abdul Sabourh Bodé, Sharani Zuberu, Pierre Nadjombe, Henri

Koudossou, Izak Akakpo.

Milieux : Dakonam Djene, Faad Sana, Kodjo Aziangbe, Dermane Karim, Dikeni Salifou, Roger Aholou, Samsindin Ouro, Sadik Fofana, Bastou Djibril.

Attaquants : Kévin Denkey, Charles Abi, Idjessi Metsoko, Thibault Klidjè, Kodjo Fodoh-Laba, Khaled Narey.

La liste définitive sera connue dans les prochains jours.

Constitution Ve République : le décryptage

Christian Trimua à la loupe

La Constitution de la Ve République togolaise continue de nourrir débats et interrogations dans les milieux politiques et universitaires. Derrière les apparences d'un régime parlementaire classique, le texte promulgué le 6 mai 2024 révèle une architecture institutionnelle inédite, marquée par une forte concentration du pouvoir autour du Président du Conseil. Dans une contribution académique remarquée, publiée dans la revue Droit et Politique en Afrique, Christian Eninam Trimua, maître-assistant à l'Université de Lomé, propose une qualification inédite : celle d'un « césarisme dans le régime parlementaire ». Entre responsabilité politique inversée, exécutif hypercentralisé et rôle déterminant du juge constitutionnel, l'universitaire décrypte les fondements, les paradoxes et les enjeux d'un modèle institutionnel togolais susceptible de redessiner les contours du constitutionnalisme africain contemporain.

Yves Galley

C'est un objet constitutionnel non identifié. La loi fondamentale de la Ve République togolaise, promulguée le 6 mai 2024, dérouté les typologies classiques du droit comparé. À première vue, elle revêt tous les oripeaux du parlementarisme rationalisé, mais à y regarder de plus près, le constat est tout autre.

Un Président du Conseil aux pouvoirs concentrés

La rupture est nette. Alors que les régimes parlementaires classiques cultivent un équilibre bicéphale — un chef de l'État qui préside et un chef du gouvernement qui gouverne —, le constituant togolais a choisi l'unification. L'article 50 de la Constitution investit le Président du Conseil de la plénitude des prérogatives exécutives : conduite de la politique nationale, présidence du Conseil des ministres, direction de l'administration, pouvoir réglementaire, nominations civiles et militaires, droit de grâce, et surtout — innovation majeure — le commandement suprême des armées.

La formule est assumée : l'exécutif est « substantiellement monocéphale ». Le Président de la République, relégué à une « magistrature d'influence », n'exerce plus aucune fonction gouvernementale. Ses actes sont soumis au contreseing systématique du chef du gouvernement, et une procédure d'impeachment joue le rôle d'épée de Damoclès pour prévenir toute velléité d'émancipation.

Une double légitimité démocratique

Mais cette concentration du pouvoir ne saurait se passer de fondement électoral. C'est là que l'architecture se veut ingénieuse. Le Président du Conseil ne doit pas son poste à une investiture parlementaire : il accède automatiquement à la fonction comme chef du parti majoritaire à l'issue des législatives. L'article 47 de la Constitution érige le scrutin législatif en véritable « élection-reine », mode de désignation indirecte du chef de l'exécutif.

À cette légitimité parlementaire s'ajoute une légitimité territoriale.

Les élections locales — municipales et régionales — conditionnent en effet la composition du Sénat, qui participe à l'élection du Président de la République. Maître des consignes de vote, le Président du Conseil devient, au sens propre, un « faiseur de Président ». La pyramide électorale est verrouillée : le chef du gouvernement contrôle la majorité à tous les étages.

Une responsabilité politique inversée

C'est pourtant dans le mécanisme de contrôle que le modèle révèle toute son originalité — et sa radicalité. La Constitution organise ce que Trimua appelle une « responsabilité politique inversée ». La motion de défiance, instrument classique du parlementarisme, se retourne contre son auteur. L'Assemblée nationale qui parviendrait à renverser le gouvernement encourt, par un effet de vases communicants, sa propre dissolution automatique. Le constituant a ainsi neutralisé la menace la plus redoutée par l'exécutif.

« L'article 54 de la Constitution organise cette inversion. Il prévoit deux mécanismes — question de confiance et motion de défiance — tous deux constructifs, sur le modèle de la Loi fondamentale allemande⁷⁵. Un vote hostile sur la confiance entraîne la dissolution de l'Assemblée nationale dans les trente jours, sauf désignation préalable d'un nouveau chef du gouvernement⁷⁶. La motion de défiance, soumise à des seuils élevés (deux cinquièmes pour l'initiative, trois quarts des membres composant pour l'adoption), exige la désignation préalable d'un successeur et entraîne, en cas d'échec, la dissolution de l'organe parlementaire qui en est l'initiateur. L'asymétrie qui en résulte joue presque entièrement en faveur du Président du Conseil. Parce que celui-ci est, par construction, le chef de la majorité, toute mise en cause de l'exécutif entraîne la dissolution automatique de l'Assemblée nationale — sanction solidaire qui revient, pour la majorité, à se renverser elle-même. Exécutif et législatif sont condamnés à fonctionner en « duo gagnant » au risque d'ouvrir un « duel perdant », écrit l'auteur.

La clause anti-nomadisme de l'article 11 achève de discipliner les élus : tout député quittant son parti ou en étant exclu perd automatiquement son siège. « La perte automatique du siège pour quiconque quitte ou est exclu de sa formation politique cimenter la solidarité du groupe autour du Président du Conseil. Elle transforme la nature du mandat : le député n'est plus le représentant de la nation votant en son âme et conscience, mais le représentant de son parti, contraint à la discipline », clarifie Trimua.

Le mandat représentatif se mue alors en « mandat impératif déguisé ». Le parlementaire n'est plus qu'un rouage de la majorité, sous la férule du chef.

Un bicamérisme hyper-optimisé et un Président sous tutelle

Le Sénat, loin de jouer un rôle de contre-pouvoir, agit comme un stabilisateur. Non dissoluble, largement contrôlé par l'exécutif — un tiers des membres est directement désigné par le Président du Conseil —, il ne peut engager la responsabilité du gouvernement. L'asymétrie est assumée : la chambre haute sert à ancrer la majorité, non à la concurrencer.

Quant au Président de la République, il conserve une présence institutionnelle réelle — messages aux chambres, rôle de conciliateur, saisine des hautes juridictions, délivrance des lettres de créance diplomatiques — mais strictement cantonnée. L'article 44 organise une procédure de destitution politique qui, combinée à l'irresponsabilité pénale temporaire, place le chef de l'État sous la dépendance structurelle du chef du gouvernement.

« La procédure de mise en accusation prévue à l'article 44 institue, à l'encontre du Président de la République, un dispositif que la doctrine antérieure tenait pour une simple mise en cause pénale et dont la qualification appelle révision. Engagée sur initiative d'un quart des députés — qualifiée de « dualisme inversé » par une partie de la doctrine —, elle exprime la volonté du constituant de maintenir le chef de l'État dans une position de neutralité stricte, sous la menace d'une destitution en cas d'ingérence gouvernementale. Cet impeachment institutionnel ne vise pas à contrôler un pouvoir exécutif actif — comme aux États-Unis — mais à prévenir qu'un pouvoir symbolique ne le devienne. Prononcée par le Congrès aux deux tiers, la destitution constitue une épée de Damoclès permanente, dissuasive de toute reconstitution d'une présidence active hors des canaux



Christian Trimua

institutionnels prévus », analyse Trimua.

Constitution normative ou constitution sémantique ?

L'auteur ne laisse planer aucun doute sur sa qualification première. Dès l'ouverture de la conclusion, il range la Constitution togolaise du 6 mai 2024 dans la catégorie de la « constitution sémantique » au sens de Karl Loewenstein. « Formellement valide mais fonctionnellement orientée vers la légitimation du pouvoir dominant. » C'est le diagnostic posé d'emblée. La Constitution togolaise remplit toutes les conditions formelles d'un État de droit — séparation des pouvoirs, droits fondamentaux, contrôle juridictionnel — mais sa logique profonde est autre : stabiliser et pérenniser une direction exécutive forte, dont le Président du Conseil est le pivot.

L'auteur identifie plusieurs éléments qui, dans l'économie générale du texte, inclinent résolument vers la constitution sémantique. D'abord, le régime constitue un archétype autonome, celui d'un « césarisme dans le régime parlementaire » : il ne se laisse enfermer dans aucune des cases classiques — ni présidentieliste, ni semi-présidentiel, ni parlementaire moniste ou dualiste —, et cette qualification même suppose que les formes du parlementarisme sont conservées mais vidées de leur substance contraignante. Ensuite, le mécanisme de la motion de défiance, pierre angulaire du parlementarisme, se retourne contre l'Assemblée qui l'active : la dissolution automatique encourue par le Parlement transforme le rapport de force, car

ce n'est plus le gouvernement qui risque sa survie, mais la chambre qui risque sa propre existence, l'auteur y voyant une « neutralisation procédurale » de la responsabilité politique. Par

Suite à la page 6

**LA SYMPHONIE /
N°0445/12/01/12/
HAAC**

Sanguera, près Eglise
Catholique Assiko /
90 38 36 16 /
symphonie007@gmail.com

**Directeur de
publication**

Yves GALLEY

Red Chef
Faisal Idrissou

Rédaction

Idrissou Faisal - Wella
Bernard - Esther Djato

**Direction
commerciale**

Broohm Ani

Infographie
Sympho Vision

Imprimerie

Gutenberg Graphic
Plus (GGP)

Tirage

2000 exemplaires

Économie, Culture, Santé : l'agenda XXL du CETEF pour 2026

Le Centre togolais des expositions et foires (CETEF) amorce un virage historique sous l'impulsion de son Directeur général, Alexandre de Souza. Officiellement lancée le 12 mai 2026 à Lomé, en présence du ministre délégué chargé de l'Énergie et des Ressources minières, Robert Koffi Messan Eklo, la programmation 2026 marque la métamorphose de l'institution en un pôle permanent d'animation économique, culturelle et événementielle, dépassant désormais le cadre traditionnel des foires saisonnières.

Idrissou Faisal

Un espace vivant toute l'année. Loin de se limiter à ses deux rendez-vous classiques, le CETEF se positionne désormais comme une plateforme active toute l'année. Cette ambition s'est concrétisée dès le début d'année par l'accueil de la Foire internationale du livre, le soutien au Festival international du film du togo (FIFTO) et le lancement d'un Agenda artistique et culturel riche de plus de cinquante activités pédagogiques et créatives. Le site devient ainsi un véritable catalyseur social, servant même de décor à des productions audiovisuelles majeures telles que « AHOE » et « MAWU SIKA ».

Les temps forts de l'agenda 2026. L'année est rythmée par trois rendez-vous économiques structurants, conçus pour stimuler le rayonnement national et régional, à commencer par HUMANIS 2026, le Salon de la

santé et du bien-être, qui réunira du 23 au 27 juin professionnels et ONG autour du thème : « Votre santé, votre responsabilité : prévenir pour mieux vivre ». Il sera suivi de la 7e Foire Made in Togo, prévue du 3 au 14 juillet, véritable vitrine du patriotisme économique qui sera déclinée pour la première fois en éditions régionales à Sokodé et Aného afin de valoriser les artisans locaux. Pour Dr Alexandre De Souza, cette foire constitue « une véritable vitrine du savoir-faire national et de la consommation locale ».

Le point d'orgue de la saison sera la 21e Foire internationale de Lomé, du 27 novembre au 13 décembre, laquelle s'affirme comme le carrefour d'affaires leader de la sous-région et renforcera ses outils digitaux avec la plateforme e-FIL et le concept « FILATTITUDE », forte des performances record de l'édition 2025 qui avait enregistré 813 000 visiteurs et 200 contrats conclus. Ces



performances traduisent, selon le Directeur général, « la confiance des opérateurs économiques et la place stratégique prise par la Foire Internationale de Lomé dans l'écosystème économique régional ».

Enfin, pour boucler 2026 dans une tonalité conviviale et populaire, la Foire de Noël investira le site du 20 au 24 décembre 2026, mêlant commerce, animations festives et esprit de fin d'année.

« Cet agenda donne désormais au CETEF un nouveau souffle et une nouvelle temporalité : celle d'un espace qui vit en permanence

», explique le Directeur général.

Le CETEF 2026 ne se contente pas d'animer Lomé ; il projette l'économie togolaise sur la scène mondiale. L'institution accompagne activement les opérateurs nationaux vers des rendez-vous stratégiques : la Foire de la ZLECAF, le salon BIOFACH en Allemagne, et prépare déjà les expositions universelles de 2027 à Belgrade et Yokohama.

Réservations ouvertes

Depuis le 12 mai 2026, les entreprises et sponsors sont invités à sécuriser leurs espaces via la

plateforme numérique ou au siège du CETEF pour bénéficier d'une visibilité optimale au sein de ce nouvel écosystème dynamique.

Dès le 12 mai 2026, la campagne officielle de réservation des espaces est accessible via la plateforme e-FIL ou directement au CETEF Togo 2000. « J'invite les entreprises, opérateurs économiques, exposants, partenaires et sponsors à prendre très tôt leurs dispositions afin de bénéficier des meilleures opportunités de visibilité et de positionnement », conclut Alexandre de Souza.

Constitution Ve République : le décryptage Christian Trimua à la loupe

Suite de la page 5

ailleurs, la clause anti-nomadisme (article 11, alinéa 3) et l'absence d'investiture parlementaire du gouvernement font basculer la nature du mandat : le député cesse d'être un représentant libre pour devenir le délégué de son parti, sous la férule du chef de la majorité — qui est aussi le chef du gouvernement. Enfin, le Sénat, non dissoluble et partiellement désigné par le Président du Conseil, ne peut engager la responsabilité politique ; il agit comme un stabilisateur plutôt que comme un contrepoids, consolidant la majorité sans jamais la menacer.

L'auteur prend soin de ne pas refermer définitivement le diagnostic. Il laisse ouverte une question centrale : « Reste ouverte la question de savoir si la Constitution de 2024 demeurera dans la catégorie des constitutions normatives ou basculera dans celle des constitutions sémantiques. » Cette hésitation finale est loin d'être anodine. Elle repose sur plusieurs éléments de la Constitution. Et c'est ici que l'argument devient le plus intéressant. L'auteur évoque un « effet cliquet » : principe de non-régression des acquis en matière de droits fondamentaux. Si le juge constitutionnel s'en saisit, il pourrait imposer un socle normatif que le constituant lui-même ne pourrait librement réduire. La normativité ne viendrait alors pas

du texte seul, mais de l'interprétation qu'en donne le juge.

Le juge constitutionnel : arbitre du basculement

L'auteur désigne implicitement le juge constitutionnel comme la clé de voûte de l'équilibre futur, et trois scénarios sont possibles. Dans le premier scénario, celui de la constitution sémantique confirmée, le juge s'abstient de contrôler les mécanismes centraux que sont la responsabilité inversée, la dissolution automatique et la clause anti-nomadisme ; les saisines d'office restent lettre morte ou sont supprimées, et la normativité s'efface devant la légitimation du pouvoir dominant. Dans le deuxième scénario, celui de la normativité résiliente, le juge active l'effet cliquet pour maintenir les garanties acquises, notamment les saisines d'office et le contrôle des droits ; il interprète strictement les verrous procéduriers — motion de défiance et dissolution — pour en préserver une certaine effectivité, de sorte que la direction exécutive reste forte mais encadrée par un contrôle juridictionnel substantiel. Dans le troisième scénario, celui de l'hybridation assumée, le régime assume sa double nature : césariste dans l'exécution, normative dans les droits ; la constitution sémantique et la constitution normative coexistent

alors par domaines séparés, et le défi devient de penser les conditions de cette cohabitation interne au texte.

La portée doctrinale : un défi à la science constitutionnelle

L'auteur élève son propos au-delà du seul cas togolais et déploie, dans sa conclusion, trois perspectives générales. D'abord, une invitation à revisiter les typologies classiques : le césarisme parlementaire ne se laisse capturer ni par la grille française du parlementarisme rationalisé, ni par la grille anglaise du gouvernement de cabinet, ni par la grille américaine du présidentielisme ; il appelle une nouvelle case dans la typologie des régimes politiques. Ensuite, une contribution à l'ethno-constitutionnalisme africain : l'auteur inscrit sa réflexion dans ce courant qui plaide pour un constitutionnalisme pluriel, affranchi du mimétisme occidental, et la Constitution togolaise ne serait ni un échec du modèle parlementaire ni un détournement autoritaire, mais une forme assumée et théoriquement pensable de régime à direction forte dans un cadre démocratique formel. Enfin, une théorie de la monarchisation républicaine par filiation partisane : la conclusion avance une thèse audacieuse selon laquelle la monarchie républicaine ne passe plus par le

lien de sang, mais par le lien idéologique et la communion partisane ; les successions dynastiques apparentes — sous les patronymes Gnassingbé, Déby Itno, Bongo Ondimba ou Obiang Nguema — sont appelées à se raréfier au profit de successions partisanes institutionnalisées, plus discrètes et constitutionnellement irréprochables, car la monarchisation républicaine est devenue technique et moins héréditaire.

La question laissée ouverte : la soutenabilité démocratique

L'auteur conclut par une formule qui engage bien au-delà du droit : « C'est dans cet espace, entre la déférence des juges et une direction exécutive non contrainte, que se jouera, autant que le sort d'un régime, la maturité du constitutionnalisme africain contemporain. »

La question n'est donc pas seulement juridique. Elle est politique et sociologique : le juge osera-t-il contrôler ? La société civile s'appropriera-t-elle les instruments juridiques (saisines, autorités indépendantes) ? L'opposition parlementaire saura-t-elle utiliser les marges de manœuvre, si étroites soient-elles ?

La Constitution du 6 mai 2024 n'est pas, en elle-même, une

constitution sémantique ou normative : formellement parlementaire mais substantiellement césariste, elle est une constitution en suspens, dont la nature définitive se révélera dans l'usage qu'en feront les acteurs — et d'abord le juge constitutionnel. Son basculement définitif vers la constitution normative ou sémantique dépendra moins de son texte que de la « résilience normative » que le juge constitutionnel acceptera d'y lire.

Le modèle togolais, archétype d'un constitutionnalisme africain renouvelé ?

Au-delà du cas togolais, c'est toute la doctrine du droit constitutionnel comparé qui pourrait être bousculée. L'auteur inscrit son analyse dans le courant de l'« ethno-constitutionnalisme », qui plaide pour un constitutionnalisme pluriel, affranchi du mimétisme occidental. La Ve République togolaise, avec son mélange assumé de césarisme exécutif et de formes parlementaires, offrirait une « troisième voie » entre pluralisme démocratique classique et présidentielisme autoritaire.

Togo–Kirghizistan : chronique d'une projection dans un espace géopolitique nouveau

Dans un monde traversé par des recompositions géopolitiques majeures, les États qui progressent ne sont plus nécessairement ceux qui s'enferment dans des alliances traditionnelles, mais ceux qui savent diversifier intelligemment leurs partenariats. La visite officielle du Président du Conseil togolais, Faure Gnassingbé, au Kirghizistan, fin avril 2026, s'inscrit précisément dans cette logique stratégique. À Bichkek, le dirigeant togolais a reçu un accueil particulièrement chaleureux de la part du président kirghize Sadyr Japarov. Mais au-delà des cérémonies protocolaires, cette visite marque surtout une étape importante dans la transformation de la diplomatie togolaise : une diplomatie fondée sur l'ouverture, le pragmatisme et la recherche de partenariats à forte valeur ajoutée.

Yves Galley

Le fait est inédit : Faure Gnassingbé est devenu le premier chef d'État africain à effectuer une visite officielle au Kirghizistan. Un détail en apparence protocolaire, mais qui traduit en réalité une volonté politique forte des deux capitales. Le président Sadyr Japarov n'a d'ailleurs pas caché la portée historique de cette rencontre, qualifiant cette visite « d'événement important pour les deux pays ». En soulignant le rôle actif du Togo dans les organisations régionales et internationales, le dirigeant kirghize a également reconnu l'influence croissante de Lomé dans les dynamiques diplomatiques africaines. Cette reconnaissance internationale confirme une réalité souvent sous-estimée : le Togo, malgré sa taille modeste, est devenu un acteur diplomatique agile, capable de dialoguer avec des partenaires variés sur plusieurs continents.

La pauvreté supposée d'un pays ne définit pas sa valeur stratégique

Depuis l'annonce de cette coopération, certaines critiques superficielles ont émergé, réduisant le Kirghizistan à l'image caricaturale d'un « pays pauvre » qui n'aurait « rien à apporter » au Togo. Une lecture simpliste qui méconnaît profondément les réalités contemporaines des relations internationales. Car au XXI^e siècle, la puissance ne se résume plus uniquement au PIB ou à la taille du marché intérieur. Elle repose également sur l'expertise sectorielle, les capacités technologiques, la position géostratégique, l'accès à de nouveaux espaces économiques et les complémentarités entre États. Le Kirghizistan, situé au cœur de l'Asie centrale, constitue aujourd'hui une porte d'entrée vers un espace eurasiatique en pleine mutation, connecté aux grands corridors commerciaux reliant la Chine, la Russie, le Moyen-Orient et l'Europe. Pour le Togo, cette ouverture représente une diversification stratégique majeure.

Contrairement aux critiques hâtives, la visite de Faure Gnassingbé n'a pas débouché sur de vagues déclarations d'intention. Huit accords structurants ont été signés dans des domaines hautement stratégiques : diplomatie, économie numérique,

investissements, éducation, santé, agriculture, culture, coopération économique. Ces accords reposent sur des mécanismes opérationnels précis, avec groupes de travail, échéances et cadres de suivi. Une approche qui tranche avec les partenariats symboliques sans effets réels. L'un des volets les plus importants concerne l'économie numérique. Le mémorandum signé prévoit notamment la modernisation des administrations, le développement de l'e-gouvernement, le renforcement de la cybersécurité et le déploiement d'infrastructures technologiques modernes, y compris la 5G. Ce choix est loin d'être anodin. Le Kirghizistan possède une expérience reconnue dans la digitalisation des services publics et dans l'innovation technologique adaptée aux économies émergentes. Pour le Togo, engagé depuis plusieurs années dans une transformation numérique ambitieuse, cette coopération peut accélérer la modernisation de l'administration et favoriser l'émergence d'un écosystème technologique plus compétitif.

Éducation, santé, agriculture : des secteurs directement liés au quotidien des Togolais

L'intérêt de cette coopération réside aussi dans sa dimension très concrète. Dans l'enseignement supérieur, les accords signés permettront la mobilité des étudiants et enseignants, la reconnaissance des diplômes et le développement de recherches conjointes. Autrement dit, de nouvelles opportunités académiques s'ouvrent aux jeunes Togolais au-delà des circuits traditionnels francophones ou occidentaux. Dans le domaine de la santé, le partenariat prévoit une coopération en matière d'épidémiologie, de prévention des maladies non transmissibles, de campagnes de vaccination et de renforcement des compétences médicales. Même logique dans l'agriculture, avec des échanges d'expertise dans les secteurs végétal, animal et halieutique. Pour un pays comme le Togo, confronté aux défis de sécurité alimentaire et de modernisation agricole, ces partenariats techniques peuvent produire des effets durables.

Une nouvelle doctrine diplomatique togolaise

À travers cette visite, Faure



Le président du Conseil togolais, Faure Gnassingbé, et le président kirghize Sadyr Japarov

Gnassingbé poursuit une doctrine désormais clairement assumée : celle de la diversification des partenariats. Dans un environnement international marqué par les rivalités géopolitiques et les incertitudes économiques, Lomé refuse de dépendre d'un seul bloc d'influence. Le Togo multiplie ainsi ses coopérations avec l'Union européenne, la Chine, les États-Unis, les pays du Golfe et désormais l'Asie centrale. Cette approche traduit une volonté de

Bichkek s'inscrit également dans une dynamique plus large : celle du rapprochement entre pays du Sud global. En coordonnant leurs positions dans les organisations internationales : Nations unies, G77 ou institutions financières internationales, les deux pays cherchent à renforcer leur capacité d'influence face aux grandes puissances.

Cette convergence dépasse donc largement les seuls intérêts

ni d'un simple déplacement protocolaire. Elle révèle une vision stratégique, une diplomatie de diversification, une volonté de créer de nouvelles opportunités économiques et une capacité du Togo à se projeter dans des espaces géopolitiques nouveaux.

Réduire cette coopération à la richesse supposée ou non du Kirghizistan revient à passer à côté de l'essentiel : dans le monde actuel, les partenariats les plus intelligents sont souvent



souveraineté diplomatique. Le Togo ne cherche plus uniquement à subir les équilibres internationaux ; il entend construire librement ses propres réseaux d'alliances.

Le Sud global en quête d'une nouvelle influence

La coopération entre Lomé et

bilatéraux. Elle participe à l'émergence d'un multilatéralisme plus équilibré, où les pays du Sud cherchent à peser davantage dans la gouvernance mondiale.

Au final, la visite de Faure Gnassingbé au Kirghizistan ne relève ni du folklore diplomatique

ceux qui ouvrent des perspectives inédites plutôt que ceux dictés uniquement par les habitudes ou les rapports de force traditionnels.

À Bichkek, le Togo n'est pas allé chercher un simple partenaire. Il est allé construire une nouvelle frontière diplomatique.



HUMANIS

SALON DE LA SANTÉ ET
DU BIEN-ÊTRE DE LOMÉ

23 au 27 juin 2026

THÈME :

“ VOTRE SANTÉ, VOTRE RESPONSABILITÉ :
PRÉVENIR POUR MIEUX VIVRE ”



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE
Ministère de l'économie
et de la Veille stratégique
Ministère délégué, chargé du Commerce
et du Contrôle de la Qualité



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE
Ministère de la Santé, de
l'Hygiène Publique, de la
Couverture Sanitaire Universelle
et des Assurances.



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE
Ministère de l'Agriculture, de la
pêche, des ressources animales et
de la souveraineté alimentaire



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE
Ministère délégué auprès
du Ministère de l'aménagement
du Territoire, chargé de l'Eau
et de l'assainissement



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE
Ministère délégué auprès du
Ministère du développement à la
base et de l'économie sociale et
solidaire, chargé de la jeunesse et
des sports

91 80 96 32 / 97 33 30 63



solange.ndafidina@cetef.tg